

SOUS-CRITÈRE 2.1

PROGRAMMES DÉTAILLÉS DES FORMATIONS

EXIGENCE DU SOUS-CRITÈRE

Définir, pour toutes les formations dispensées au sein de l'école de conduite, un programme détaillé théorique et/ou pratique. Ce document regroupe les programmes des formations proposées par C.F.R.A Auto-École.

1. PERMIS B – BOÎTE MANUELLE

Programme théorique : Code de la route, signalisation, règles de circulation, priorités, intersections, vitesse, distances de sécurité, usagers vulnérables, alcool et stupéfiants, fatigue et distracteurs, équipements de sécurité, comportements à risque, premiers secours et éco-conduite.

Programme pratique : installation et contrôles, prise en main du véhicule, démarrage et arrêt, direction, embrayage et changement de rapports, adaptation de l'allure, observation et anticipation, intersections et priorités, changements de direction, stationnement et marche arrière, circulation en agglomération et hors agglomération, voies rapides, situations complexes, autonomie et conduite responsable.

2. PERMIS B – BOÎTE AUTOMATIQUE

Programme théorique : mêmes connaissances fondamentales du Code et de la sécurité routière que pour le permis B boîte manuelle.

Programme pratique : prise en main du véhicule automatique, commandes et équipements, démarrage et arrêt, maîtrise de l'allure, observation, anticipation, placement, intersections, changements de direction, manœuvres, circulation dans différents environnements, autonomie et conduite sûre.

3. AAC – APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Programme : formation initiale au Code et à la conduite ; acquisition progressive des compétences du permis B ; préparation à la conduite accompagnée ; bilan des acquis avant départ avec accompagnateur ; conduite accompagnée et suivi par les rendez-vous pédagogiques prévus ; consolidation de l'autonomie et de l'anticipation.

4. CONDUITE SUPERVISÉE

Programme : formation initiale au Code et à la conduite ; acquisition des compétences nécessaires ; préparation au départ en conduite supervisée ; accompagnement et conseils avant la période supervisée ; consolidation de l'expérience, de l'anticipation et de l'autonomie avant présentation ou nouvelle présentation à l'examen.

5. FORMATION PASSERELLE

Programme : formation complémentaire correspondant au dispositif réglementaire concerné. Pour la passerelle boîte automatique vers boîte manuelle, travail de la maîtrise de l'embrayage et des changements de rapports, démarrages et arrêts, adaptation de la conduite à la boîte manuelle, circulation et autonomie. Les compétences travaillées sont adaptées au niveau du candidat.

6. LES 4 COMPÉTENCES GLOBALES DU PROGRAMME PRATIQUE

COMPÉTENCE 1

Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales : respecter les règles, les autres usagers et adopter un comportement responsable.

COMPÉTENCE 2

Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité : maîtriser le véhicule, ses commandes et ses équipements.

COMPÉTENCE 3

Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans des situations de circulation simples ou complexes : observer, anticiper, communiquer et adapter sa conduite.

COMPÉTENCE 4

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement : identifier les risques, les limites et mettre en œuvre les mesures préventives.

7. SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

- Évaluation initiale et définition des objectifs de formation.
- Progression pédagogique individualisée selon le niveau et les besoins du candidat.
- Évaluation régulière des compétences acquises et des points restant à travailler.
- Bilan de préparation avant la présentation à l'examen.
- Adaptation du programme lorsque la progression ou la situation du candidat le nécessite.

MISE À DISPOSITION DU PROGRAMME

Le présent document constitue une synthèse des programmes détaillés des formations dispensées par C.F.R.A Auto-École. Il peut être consulté par le public sur le site internet et/ou dans les locaux de l'établissement.